

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN

Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES

GEDEON DESILETS & Frères

Feuilleton du "JOURNAL."

LE MENDIANT NOIR.

PAR PAUL FEVAL.

I APRES VEPRES.

Une jeune fille d'une exquise beauté, mise avec cette élégance à la fois fière et modeste qui charme et qu'on ne saurait peindre, franchissait à ce moment le seuil de l'église. Celles qui savent encore se parer de simplicité deviennent rares.

Une demoiselle de compagnie, dans le costume rigoureux de l'emploi, la suivait de près.

En passant devant le mendiant noir, la jeune fille déposa dans sa main une pièce de monnaie, et le mendiant sourit avec une gratitude qui était presque de la tendresse.

Ensuite la jeune fille leva les yeux et son regard rencontra le balcon. Carral ricana tout bas. Xavier rougit.

A son tour mistress Bowter, la dame de compagnie, leva les yeux en l'air mais c'était tout simplement pour regarder le temps.

Le ciel, qui avait été pur toute la journée, se couvrait maintenant de nuages, et quelques gouttes de pluie commençaient à tomber. L'anglaise prit une physionomie sérieusement effrayée, et parcourut la place du regard.

Il n'y avait qu'un fiacre, et ce fiacre, dont le cocher ronflait sur son siège était à l'autre bout de la place.

— C'est bien cela ! dit Carral à demi-voix pendant que Mlle de Rumbrye est à l'office comme une bonne chrétienne, sous la garde d'une servante, madame la marquise sa belle-mère trône au bois avec l'équipage, et M. Alfred des Vallées promène le cabriolet du marquis, son beau-père. C'est dans l'ordre ! Le marquis et sa fille doivent aller à pied ou en fiacre.

Il n'y avait pas de milieu en effet. La jeune fille entra sous le porche, et mistress Bowter, avec un dévouement bien méritoire, mit ses longs pieds britanniques sur le pavé mouillé, pour aller chercher la voisine de place.

— Très-cher, dit alors Carral, je ne veux pas être indiscret, je m'en vais.

Et il entra dans la chambre.

La foule s'était écoulée. Il n'y avait plus auprès de l'église que le mendiant noir.

— Hélène ! prononça tout bas Xavier.

— Hélène ! répéta le mendiant qui se redressa comme une sentinelle et ajouta en souriant : - Les vieux chiens sont de bonne garde.

Sous la voûte, la jeune fille pensait.

— Mon père qui veut lui parler ! Comment le saura-t-il ?

— Certainement, le pauvre Xavier ne pouvait deviner cette parole qui était à peine montée jusqu'aux lèvres de la jeune fille.

Ce mendiant noir à barbe blanche était-il un sorcier ?

Pendant que le fiacre qui ramenait la dame de compagnie, roulait lourdement sur le pavé de la place, il dit :

— Son père !

Le fiacre arriva devant l'église, s'ouvrit, puis se referma, dès que la jeune fille y fut montée, puis encore partit au trot saccadé de ses coursiers poussez.

Le regard de Xavier peignait une douloureuse irresolution il dit sans savoir peut-être que sa pensée lui échappait :

— Trai-je ?

— Oui, prononça sous la fenêtre la voix grave et gutturale du noir.

Et comme les yeux de Xavier interrogeaient, il ajouta :

— Son père le veut.

— Merci ! dit Xavier.

— Qui diable remerciez vous là, très-cher ? demanda Carral en revenant.

Xavier se retourna. L'expression de tristesse qui assombrait son visage avait disparu. Un gai sourire entrouvrait maintenant sa bouche.

— Je parle tout seul, répondit-il A propos, je ne pourrai vous tenir compagnie ce soir... je vais à l'hôtel de Rumbrye.

— Ah !... fit Carral.

— J'ai reçu une invitation, vous savez, l'autre jour ?... Je l'avais oublié.

— Enfant que vous êtes ! dit Carral avec une bonhomie affectueuse, et tant soit peu protectrice, vous prenez bien de la peine pour vous cacher de moi. Ne savez-vous donc pas que je connais vos petits secrets aussi bien que vous... mieux que vous peut-être ?

Le front de Xavier se rembrunit de nouveau ; sa bouche perdit son sourire.

— Vous avez beaucoup d'audace ajouta Carral.

— De la folie ! voulez-vous dire, murmura Xavier avec amertume.

— Non pas ; j'ai dit de l'audace et je m'y tiens. Votre partie n'est pas belle, mais on peut la gagner.

— Ah ! si j'étais riche ! s'écria Xavier.

— Ce serait un atout de plus dans votre jeu, rien que cela, très-cher. Ce qu'il vous faudrait, c'est un beau nom... un nom comme le mien par exemple !

— Vous êtes bien heureux, vous, Carral !

— Passablement, oui. D'un autre côté, eussiez-vous le plus beau nom de France vous trouveriez toujours sur vos pas un obstacle.

— Quel obstacle ?

— La voix de Carral devient grave.

— Vous avez un ennemi mortel, Xavier, dit-il, un ennemi puissant, redoutable, et qui ne vous pardonnera point. Ne me demandez pas son nom ; je ne pourrais vous l'apprendre.

— Un ennemi mortel ! répéta le jeune homme ; un ennemi qui ne me pardonnera point ?... Si loin que puissent se porter mes souvenirs, je ne découvre pas. Vous raillez, Carral. Je suis sûr de n'avoir offensé personne, jamais !

Le maître se repentait déjà d'avoir parlé sans doute, car il reprit aussitôt, en feignant l'enjouement :

— J'ai été trop loin, très-cher, beaucoup trop loin ! Vous avez dû croire, sur ma foi ! qu'il s'agissait pour le moins d'une vendetta de mélodrame... non ; il y a qu'un en ce monde qui ne vous aime pas, voilà tout.

— Et ce quelqu'un, c'est ?

— Réellement, je ne puis vous le dire. Mais qu'importe cela ? Voyons, un peu d'aide fait quelquefois grand bien ; voulez-vous accepter mes services ?

— Dans une affaire de cette nature, dit Xavier en hésitant, je ne vais pas...

— En quoi je puis vous servir ? ni moi non plus. Mais je suis assez bien reçu à l'hôtel de Rumbrye, vous savez. Si je n'y vais plus depuis quelque temps, c'est...

Carral s'arrêta un instant, et reprit avec une sorte de malaise :

— C'est un tort que je me donne, mais je prévois le moment où je serai forcé d'y retourner. Or, quand on a vraiment envie d'être utile, on trouve toujours quelque moyen...

Xavier prit la main de son compagnon, et la serra cordialement.

— Vous êtes un bon ami, Carral, dit-il, je vous remercie, et j'accepte votre offre, mais, pour servir quelqu'un, comme vous l'entendez, il faut le connaître à fond, et vous ne me connaissez pas encore.

— Si tant, si tant ! s'écria Carral en reprenant son ton tranchant ; je sais votre histoire, sur le bout du doigt, ou plutôt je la devine. C'est celle d'une foule de héros de roman. Voulez-vous que je vous la raconte ? Vous ignorez votre naissance ? un parent, ou une parente, ou à leur défaut, quelque banquier, quelque notaire, vous fait passer chaque mois le terme d'une modique pension...

— Ce n'est pas cela, interrompit Xavier.

— Non ? Alors c'est quelque chose d'approchant.

— C'est quelque chose de triste, Carral ! dit lentement Xavier ; j'ignore ma naissance, en effet, je ne me connais aucun parent ! Au collège, on payait ma pension par correspondance ; depuis, ma sortie du coll. je reçois 500 fr. tous les mois.

— Que dis-je ?

— Ces 500 fr., qui me les donne ?

— Qu'importe ?

— Me les donnera-t-on toujours ?

— Ceci est plus sérieux ; mais tout port-à-le croire. Par quelques mains recerez-vous ces 500 fr., Xavier ?

— Je ne sais.

— Oh ! oh ! voilà qui est tout à fait mystérieux ! Il faut pourtant que vous voyiez quelqu'un ?

— Personne.

— C'est singulier...

— Et bien cruel aussi, Carral !... Oh ! croyez-en ma parole, si je n'étais l'esclave d'un espoir mensuré, je refuserais ce don, car il ressemble à une aumône ; je romprais avec le monde où j'occupe un place en quelque sorte usurpée ; je travaillerais pour vivre ; je...

— Là, là ! interrompit Carral, ne travaillez pas qui veut, très-cher. Il faut des protections pour être menuisier... Allons donc ! vous tombez dans la déclamation. Quand vous serez un avocat célèbre, dans dix ou quinze ans, par exemple, il sera temps de repousser ce cadeau, qui me semble à moi une très-bonne chose. Pour le moment, en-orcelé ou non, continuez de le recevoir, croyez-moi... Mais encore une fois, comment le recevez-vous ?

— Je n'ose vous le dire ; vous ne me croirez pas.

— Dites toujours.

— Eh bien ! chaque mois, du premier au cinq, j'ai un paquet soigneusement cacheté et contenant 25 louis en or.

— Où trouvez-vous cela ?

— Ici, à la place où nous sommes, sur ce balcon.

— C'est singulier, en vérité ! répéta Carral. Et vous n'avez pas cherché à savoir ? Moi j'aurais monté la garde.

— Je l'ai fait. Bien souvent j'ai passé la nuit entière, à l'abri derrière mes rideaux. J'attendais, je guettais...

— Et vous n'avez jamais rien vu ?

— Jamais.

Carral se gratta le front d'un air pensif.

— Il y a une fée là-dessous, murmura-t-il.

— Je ne crois pas, reprit Xavier. Je n'ai rien vu ; le mystère reste entier pour moi ; mais c'est un homme qui jette cet or sur sa fenêtre. J'en suis sûr...

— Qui vous donne cette certitude ?

— Une nuit, il y a de cela un an, j'étais resté à mon poste d'observation jusqu'au jour. Vers quatre heures du matin, un faible bruit se fit entendre sur le balcon... je me précipitai, et j'entrevis une grande ombre qui tournait rapidement l'angle de l'église : c'était un homme.

— La nuit on ne peut être sûr...

— C'est ce que je me dis. A cette époque, on faisait des parations à la chaus-sée. Le pavé disparaissait sous une épaisse couche de sable qu'une pluie abondante avait délavé durant la nuit. Je me hâtai d'allumer une bougie et de descendre : il n'y avait sous ma fenêtre qu'une seule empreinte de pas. Ces pas étaient ceux d'un homme, chaussé de gros souliers à triples rangées de clous.

— Des souliers d'Auvergnat ! s'écria Carral. Ou vous empiez un commissionnaire !

— Le croyez-vous ?

— Cela saute aux yeux.

Xavier demeura un instant pensif.

— Répondez-moi franchement, Carral, dit-il tout à coup ; trouvez-vous que j'ai l'air d'un mulâtre ?

Carral tressaillit et regarda le jeune homme en face, d'un air menaçant. Cette question lui sembla un outrage indirect. Mais la douce et franche expression du visage de Xavier le rassura bientôt. Il se remit de son mieux, et répondit :

— En fait de qualités, je ne m'y connais guère ; mais chacun se fabrique une idée des choses qu'il ignore, et vous êtes tout l'opposé de l'idée que je me fais d'un sang-ué.

Xavier poussa un long soupir de soulagement.

— Tout le monde me dit la même chose, murmura-t-il ; et cependant...

— Pourquoi m'avez-vous adressé cette question ? reprit Carral.

— Pour rien... Il me vient parfois de cruelles pensées. Mais celle-ci est folle, et je ne vous la dirai pas.

— Confession générale ! Dites-moi tout, très-cher.

(A continuer.)

Une première à M. Jules Ferry.

M. JULES FERRY ET L'ARTICLE 7.

(Suite et fin.)

Mes raisons, direz-vous, mais tout le monde les connaît ; mes amis et moi nous n'en avons pas fait mystère. Je ne vous dirai pas : Relisez mes discours prononcés à la tribune et ailleurs ; je consens, modestie à part, que vous n'en teniez aucun compte. J'aime mieux vous dire : Relisez M. Spullier relisez M. Pani Bert, relisez M. Deschanel, relisez M. Madier Montjau lui-même, car bien qu'il aille parfois un peu loin, il y a du bon. M. Molier Montjau, l'avez-vous dit, vous me trouverez bien modéré. Vous demanderez comment je ne m'antérie pas de ces raisons pour proposer immédiatement, moi aussi, l'expulsion pure et simple de toutes les catégories de congréganistes et de jésuites dont nous voulons légalement nous débarrasser, et vous saluez peut-être quelque gré à mon article 7 de ce contenu de si peu. Bref, l'Officiel est là, confidentiel et témoin des raisons données par moi-même, par mes amis, et surtout par l'incomparable Spullier dans son immortel rapport. Donc, relisez l'Officiel ! Et puisque vous demandez des raisons, là, je vous le jure, vous les trouverez nombreuses, décisives, écrasantes.

— Inutile, monsieur le ministre, de nous renvoyer à l'Officiel et aux chefs-d'œuvre oratoires que cheuchait tout ce que contient l'Officiel n'est pas parole d'Évangile. A quoi bon, d'ailleurs ? Si nous n'avons pu entendre, nous avons pu lire ; et nous avons lu avec l'attention et la curiosité qui commandaient à la fois la gravité que le débat avait pour nous. Et, n'en déplaise à votre modestie, nous avons lu avec une attention et une curiosité toute particulières les discours de M. le ministre lui-même auxquels, pour de fort bonnes raisons, nous attachions un peu plus d'importance qu'à ceux de tout le monde. Non pas que nous ayons désigné tout à fait tous les illustres qui se sont faits avec vous les défenseurs les plus bruyants de votre cause. Comme tous, et un peu plus que vous encore, nous avons suivi la scène parlementaire le jour singulièrement attachant de vos plus célèbres comparaisons. Comme la France et le monde, nous avons pu admirer l'éloquence de M. Spullier, la bonne foi de M. Paul Bert, la dignité de M. Deschanel et notamment la modération de M. Madier-Montjau. Ce spectacle, bien que vu de loin, nous attirait et même nous divertissait quelque peu. Mais quand il s'agissait de quel que dans ce débat solennel, non plus des déclamations du genre tragique, des accusations d'un haut comique, mais les raisons de l'homme d'État et du grand politique, vous entendez bien c'est à vous monsieur le ministre, à vous l'organe officiel de votre gouvernement, à vous l'auteur du célèbre projet, que nous devions les demander, et c'est dans vos discours et re-

tantissants discours que nous devions les chercher.

Eh bien ! la main sur la conscience, ces raisons, telles que nous les voulions et telles que les réclamait l'importance du sujet, nous les avons vainement cherchées ; et beaucoup de vos amis, bons républicains et anticléricaux que vous-même, n'ont pas été plus heureux. En vain, à travers les éclairs et les foudres d'une éloquence parfois assez orageuse, ils ont essayé d'entrevoir les raisons qu'ils attendaient pour se rallier à votre cause. Trompés dans leur attente, ils sont demeurés parfaitement déconcertés. Dans leur désappointement d'amis sincères de la République et de M. Jules Ferry, ils ont supposé que Votre Excellence gardait *in petto*, et sans doute réservait pour la dernière heure, les motifs péremptoires que vous aviez eus d'engager devant la France cette lutte écumante. Après avoir assisté à la joûte oratoire entreprise dans la Chambre basse pour le triomphe de votre loi, et surtout après avoir entendu les foules acclamer l'article 7 sur vos pas triomphants, ils s'étaient dit : A présent n'importe plus ce que dit M. Spullier, ni les plaisanteries de M. Paul Bert, ni les colères de M. Deschanel, ni les convulsions de M. Madier-Montjau ne sont pour nous des raisons suffisantes. Les vraies raisons qui ont motivé les projets de la loi Ferry, nul mieux que M. Ferry lui-même ne les peut connaître. Donc, qu'il s'apprette à nous les donner dans la lutte suprême qui va s'engager, et surtout qu'il s'apprete à nous en donner d'autres que celles que nous connaissons déjà, et dont l'opinion et le bon sens ont déjà fait justice. Nous sommes républicains, mais nous sommes libéraux aussi ; et si amis que nous soyons de la république, de son gouvernement et de M. Jules Ferry lui-même, nous ne sommes pas disposés à nous payer de mots plus ou moins sonores et de considérants plus ou moins fantaisistes. Il ne sera pas dit surtout que les cris de la rue, si haut qu'ils aient pu retentir, auront dicté ou influencé d'une manière quelconque les résolutions d'une Assemblée qui tient à justifier ses votes devant la vérité, la justice et le bon sens.

Vous êtes donc mis en demeure, monsieur le ministre, par l'auguste Assemblée elle-même, d'apporter devant elle d'autres raisons que la prodigieuse raison donnée naguère à la Chambre des députés : " Nous sommes les plus forts et nous pouvons tout ce que nous voulons." Car si la raison du plus fort, dans une heure de perturbation, peut-être la plus décisive et la plus triomphante ; le bon sens, la conscience et l'histoire crient assez haut qu'elle n'est pas toujours la meilleure et la plus convaincante.

Quand aux autres raisons déjà invoquées par vous au forum et hors du forum, avant de les porter de nouveau au tribunal de la haute Assemblée, vous ferez bien de les passer au crible d'un sévère examen et de demander pour elles, dans une impartialité parfaite, l'approbation réfléchie de votre grand esprit. Peut-être vous apercevrez-vous que les raisons par vous invoquées, pour justifier des mesures rationnellement et politiquement injustifiables, ne sont pas des raisons.

Du haut de la tribune ou trône votre éloquence, et au milieu des banquets organisés pour le triomphe de l'article 7 et de son auteur, vous dénoncez vous accusez vous terrassez vos adversaires absent avec une sécurité parfaite. Par quelques mots à effets, vous tranchez, avec une assurance que rien ne déconcerte les questions les plus graves ; questions des droits de l'État et des droits du foyer ; questions d'enseignement et d'éducation ; questions de tolérance et de liberté ; questions d'ancien régime et de droit nouveau ; questions de concurrence et de monopole ; questions de libre dissidence et d'unité nationale ; questions de cléricalisme, de congréganisme ; sur tout cela comme la Pythonisse sur son trépied vous parlez en oracé, vous affirmez vous jugez, vous décrêtez, vous commentez, gisez le mot, vous foudroyez, et vous écrasez des adversaires qui ne sont pas là pour vous répondre.

Eh bien ! puisque nos grands principes de liberté et de tolérance moderne ne permettent pas également à tous de monter à cette tribune parlementaire d'où vous nous attaquez et nous pourfendez avec une intrépidité si chevaleresque ; puisque étant ce que nous sommes notre présence à cette tribune paraîtrait à votre libéralisme une anomalie et par conséquent une énormité ne trouvez pas mauvais que nous nous servions d'une tribune qui nous demeure encore ouverte, la grande tribune de la presse, pour demander la raison de la persécution légale qu'au nom de la liberté moderne et de la patrie française vous inaugurez contre des hommes que comme vous Français ont connu vous le droit d'être libres et comme le dernier des citoyens, peuvent demander même à un ministre, les raisons qu'il croit avoir de leur enlever la liberté.

Ce droit, nous le relaçons et nous en userons Dieu aidant, avec la modération que donne le sentiment du juste et la conscience du vrai. Tout en revendiquant notre liberté d'enseigner et en vous demandant compte de vos raisons de nous en déposséder, je prétends garder la mesure que

me commandent à la fois et le respect que je dois à toute légitime autorité et le respect que m'impose ma propre dignité. Je connais mes limites et la liberté dont je prétends user ne me fera pas franchir.

Je ne m'engage pas toutefois, monsieur le ministre, à ne vous dire que des choses agréables. Plaire à Votre Excellence n'est pas précisément mon but. Mais si je ne songe pas à plaire je ne songe pas non plus à blesser.

Quand à vous assurer que les raisons par lesquelles vous prétendez justifier votre article 7 ne paraîtront pas quelquefois légèrement amuses, c'est ce qui n'est tout à fait impossible. Si je ne parviens pas à voiler tout à fait ce côté plaisant de votre article 7 et des considérants dont vous prétendez l'appuyer je n'aurai garde d'y assister. Je n'aurai pas même sous ce rapport de tous les avantages que fournit la cause. Mais cette concession faite, je réclame, à l'égard d'un ministre républicain, toute ma liberté de dire comme Votre Excellence prend si bien contre des citoyens

le peuple français saché quelles raisons un homme d'État, même sous le régime du droit commun, peut donner, pour exclure du droit commun des citoyens français. Il faut que tombent les masques de faux libéralisme qu'on ose prendre encore, même en pleine République, pour confisquer nos libertés, et parmi ces libertés, la plus précieuse de toutes. Il faut, enfin, qu'on n'ignore plus tout à fait sur quel motif prétendant s'appuyer des hommes qui ont pour mission de sauvegarder toutes nos libertés, pour demander aux représentants d'un peuple libre la consécration légale de nos servitudes.

Eh bien ! ce qu'il importe à tous aujourd'hui de savoir, nous le dirons sans détour avec une hardiesse prudente, sans arrogance mais sans peur, sans haine et sans amertume, et j'ose le jurer sur mon âme sincère avec le plus pur amour de la patrie, de la justice et de la vérité.

Si Votre Excellence demandait qui je suis, je pourrais répondre qu'il lui importe peu de le savoir. Ces observations, de quelque manière que le public les juge, et que vous les jugiez vous-mêmes, ne prétendent porter à vos yeux que la signature d'un citoyen français. Si la justice impartiale de nos magistrats me trouvait en contravention avec une loi existante, et si j'étais sommé de comparaître à un tribunal c'est comme citoyen français que je me présenterais ; et si j'étais déclaré coupable comme citoyen français que je serais puni. Pourquoi, des lors, ma signature impliquerait-elle à vos yeux d'autre responsabilité et d'autre signification que celle d'un citoyen français ?

Mais, peut-être Votre Excellence tient à savoir si, en même temps que citoyen français, je ne suis pas encore autre chose ? Et vous vous demandez si l'homme qui prend la liberté grande d'interpeller un ministre de la République, ne serait pas, par aventure, quelqu'un de ces cléricaux qu'on vous a aussi vous traités en ennemis, et qui sait ? peut-être même quelque franciscain, peut-être un dominicain. Dieu me garde de diuiller devant vous ce que je considère comme le plus grand honneur de ma vie.

Eh bien oui, foi d'honnête homme, je suis fils de ce Loyola dont le fantôme occède aujourd'hui tant d'imaginaires, et dont le nom seul semble donner à de fort grands hommes des peurs d'enfant. Je suis jésuite, et c'est ma gloire. Comme nos martyrs disaient, devant leurs bourreaux : Je suis chrétien, moi, je dis devant vous : Je suis jésuite. Mais qu'est-ce que cela fait, dans la question dont il s'agit ? Qu'importe de savoir ce que je suis ou ne suis pas, si à de mauvaises raisons j'oppose de bonnes raisons ? Ces raisons, d'où qu'elle puissent venir, sont ce qu'elles sont ; il s'agit de leur valeur, non de leur provenance ; le nom de jésuite ou de dominicain ne leur ôte, ne leur ajoute rien, et je ne vous dis d'ailleurs qu'un mot, le ministre prendrait le droit de m'interroger sur ce point.

Donc, que Votre Excellence, derrière ce qu'on prendra la liberté de lui dire, veuille bien ne voir ni la robe blanche du dominicain, ni la soutane noire du jésuite ni un spectre cléricol quelconque : cette vision vraie ou fantasmagique troublerait la sérénité de son esprit, et plus ou moins l'empêcherait de bien entendre mes raisons. Cléricol ou non, congréganiste ou non, jésuite ou non, c'est un citoyen français qui prend la hardiesse inconsulte de demander à M. le ministre de l'instruction publique en France pourquoi il prétend interdire à des citoyens français la liberté de se venir à l'enseignement de la jeunesse française ? Et quelles peuvent être, dans la pensée intime d'un homme qui parle d'affranchir et de relever la France, les raisons avouables de frapper d'o-tracisme une fraction considérable des enfants de la France, et avec eux la très grande majorité des pères et des mères de la famille que des la patrie française ?

Si cette première ne vous paraît pas toucher assez au fond de la question, que Votre Excellence daigne prendre en considération qu'elle n'est que la messagère annonçant la suivante. Celles-ci, pour répondre à vos vœux, ne se faisant pas faute d'aller au plus vite au-devant de la question que vous avez

soulevée, et au plus fort de la lutte que vous avez provoquée.

Parmi les considérations diverses que j'ai l'honneur de soumettre à l'appréciation de Votre Excellence, j'insisterai pour faire ressortir surtout un point capital, le point le plus propre à faire réfléchir tout homme intelligent et loyal, et en même temps le plus capable de faire reculer tout homme d'Etat qui tient au moins au vulgaire honneur de ne pas se mentir publiquement à lui-même : je veux dire, la contradiction.

Qu'un ministre comme tout homme se trompe ; qu'il prenne pour point de départ au lieu d'une vérité, une erreur, et pour point d'appui de sa politique, au lieu d'un principe de conservation, un principe de destruction, c'est un malheur sans doute ; cependant, même alors peut-il y avoir à s'accorder avec soi-même une apparence de grandeur, si ce n'est la grandeur même. Mais professer et exalter publiquement certain principe ; lui reconnaître la certitude de l'axiome et la valeur d'un dogme ; et puis, dans la pratique, venir officiellement infliger à ce même principe des démentis solennels : voilà, si je ne me trompe, la grande humiliation d'un homme d'Etat ; la contradiction publique et officielle entre ses pratiques et ses doctrines, entre son symbole politique et son action politique.

Eh bien, monsieur le ministre, cette lutte de montre comment, par votre article 7, milition, c'est le vôtre. Nous essayerons tout, en effet sur toute la ligne et à tous les nous donner ce spectacle humiliant. Par vous vous êtes vous-même condamné à tous les point de vue, dans ce trop célèbre article désormais légendaire, la contradiction éclatante. L'article 7 devant le droit paternel ; l'article 7 devant le droit d'Etat ; l'article 7 devant l'unité française ; l'article 7 devant la même chose : la contradiction, et toujours la contradiction.

C'est ce que vous voulons démontrer à Votre Excellence dans les lettres qui vont suivre.

Agréer, monsieur le ministre, etc.
J. FÉLIX, S. J.

LES TROIS-RIVIERES.

Jeu di 12 Février 1880.

Noces d'Or du Rév. M. Aubry.

(Du N.-Mondé.)

Jeu di, le 5 du courant, la paroisse de St. Léon, diocèse des Trois-Rivieres, était dans la jubilation. Elle fêtait le cinquantième anniversaire de l'élevation de son bien aimé curé, le Rév. M. Luc Aubry, à la prêtrise. Un grand nombre des membres du clergé, le premier pasteur du diocèse en tête et plusieurs laïques étrangers, entr'autres les deux représentants du comté, étaient venus se joindre aux heureux paroissiens de St. Léon pour rendre un juste tribut de respect et d'estime à ce vénérable vétéran du sacerdoce.

La paroisse de St. Léon a fait noblement les choses en cette circonstance, et son digne curé a raison d'être content et fier d'elle. Les voitures de beaucoup de paroissiens furent mises généreusement à la disposition des visiteurs qui débarquèrent et se rembarquèrent à la gare du chemin de fer de Q. M. O. et O., distance de cinq à six milles. Mercredi soir, le village était illuminé, et un feu d'artifices, visible aux différentes parties de la paroisse, signalait la veille de la fête désirée.

L'église était aussi richement qu'élegamment décorée. Des tentures aux couleurs variées, et disposées avec beaucoup de goût, paraient le sacristain de la nef. Le corps de musique d'Yamachiche avait en la bienveillance de venir mêler les notes harmonieuses de ses fanfares au concert de joie de cette journée.

Une foule nombreuse de fidèles assistait à la messe solennelle de circonstance, que le Rév. M. Aubry chanta lui-même. On remarqua parmi les étrangers présents, M. Ed. Caron M. P. P., Fréd. Houde, M. P., Frs. L. Desaulniers, député de St. Maurice, Didace Tassé, N. P., de St. Alexandre d'Iberville, etc. Le sanctuaire était rempli de prêtres. Mgr. Lafleche occupait le trône.

Après la Post-communion, Sa Grandeur monta en chaire, et, dans un de ses admirables sermons, aussi lucides et persuasifs pour l'auditeur illettré que captivants et instructifs pour le lettré, Elle traita du caractère sacré du prêtre, de sa mission évangélique sur la terre, de l'obéissance que les fidèles lui doivent dans les choses de la religion, lorsqu'il parle comme ministres de Dieu, et du respect que de vrais chrétiens ne doivent jamais cesser de lui porter en tout. Au cours des éloquentes considérations sur ce sujet élevé, Sa Grandeur rendit un beau témoignage au zèle et aux vertus apostoliques de celui dont on célébrait en ce jour le cinquantième anniversaire de consécration sacerdotale.

Après le chant du Te Deum, M. Georges Caron, accompagné du maire et des marguilliers de la paroisse, s'avança à la balustrade du sanctuaire et présenta à Sa Grandeur, au nom de la paroisse de St. Léon, une belle adresse dont nous regrettons de n'avoir pas de copie en ce moment. Ensuite, il présenta au révérend M. Aubry la suivante, qui suffit pour donner une idée de ce que devait être la première :

RÉVÉREND MONSIEUR LUC AUBRY, PTE, CURÉ DE ST. LÉON.

Vénéral pasteur,

La circonstance privilégiée qui réunit autour de votre personne le chef vénérable du diocèse et un clergé aussi nombreux

que distingué, accouru de plusieurs diocèses de la province, ne pouvait passer inaperçue au milieu de vos paroissiens. Depuis des mois ils l'appelaient de leurs vœux ; il leur tardait de voir luire l'éclat de ce beau jour. Vous nous l'avez d'ailleurs depuis longtemps appris par vos exemples ; si d'un côté la vie du cœur consiste à faire rayonner de toute part autour de soi le bonheur, de l'autre le cœur ne se sent parfaitement dilaté, ne jouit parfaitement des bienfaits reçus, qu'à la condition de faire refluer vers leur source les eaux du bonheur qui l'inondent. La reconnaissance, cette efficace du cœur, ressemble au reflet du cristal qui renvoie au soleil le rayon qui le pénètre et l'illumine. Vous comprenez facilement, M. le curé, qu'il manquerait quelque chose au bonheur de vos heureux paroissiens, si, dans cette circonstance solennelle, il ne leur était pas permis de se presser autour de votre personne vénérée pour vous dire combien ils se sentent redevables envers vous des quarante années de dévouement de bon pasteur, d'ami sincère et de vrai père que vous avez consacrées à leurs intérêts spirituels et souvent temporels. Avec de l'or on peut payer le travail, mais nul trésor n'a assez de poids dans la balance pour égaler un pareil dévouement de pasteur et d'ami, une pareille affection paternelle. Les détails sont ici inutiles, parce que durant toute cette longue période vous n'avez vécu que pour vos paroissiens ; les pauvres le savent, les affligés le connaissent, les malades ne l'ignorent pas, les pêcheurs s'en souviennent, les âmes droites l'ont éprouvé, les enfants vous acclament, les vieillards vous bénissent. Nous savons votre zèle pour l'éducation, votre désintéressement et vos sacrifices pour la paroisse, et l'église paroissiale, ce beau temple parachevé par vos soins et vos conseils restera comme un monument de votre zèle et de votre amour de la maison de Dieu. Partout vous avez passé en faisant le bien ; depuis l'humble vicariat sur une autre rive jusqu'à la mission montagnaise vers le Labrador, puis aux cures de l'Île Verte, de St. Paschal et de St. Léon, partout le même zèle des âmes, le même dévouement à leurs intérêts, partout la même dignité, la même piété, tout en un mot révèle en vous le bon prêtre, le pasteur selon le cœur de Dieu. De ce long demi-siècle de travaux apostoliques, de dévouement pastoral de prières et de vertus, nous les paroissiens de St. Léon, nous avons la meilleure part : quarante sur cinquante de pareilles années ; après cela serace-ce trop de notre part d'une reconnaissance large et profonde, autant que vos services sont grands et prolongés ?

Fasse le ciel que le bel anniversaire de votre sacerdoce revienne de longues années encore pour votre consolation et le bonheur de vos dévoués paroissiens. Je termine en disant : " Vivent vos noces d'or ! Vive le pasteur aimé qui en est l'objet. "

J'ai l'honneur de vous offrir, au nom de mes co-paroissiens, ce témoignage de notre affection. Toute modique que soit matériellement cette offrande, elle est néanmoins extrêmement précieuse à nos sentiments qui y trouvent ce qu'ils aiment à trouver. St. Léon 5 février 1880.

Suit une longue liste de signatures. M. le curé répondit, avec une émotion facile à concevoir en ces termes :

Mes cher paroissiens,

Les sentiments si beaux et si généreux que vous venez d'exprimer me causent une douce et profonde émotion ; ils ajoutent au bonheur d'un jour déjà si heureux, mais ils ne me surprennent pas, malgré qu'ils soient l'expression d'une reconnaissance plus grande que réellement méritée. Ces sentiments, je les connaissais d'avance, parce que vous étiez habitués, je ne dirai pas à m'en faire de vive voix la fréquente répétition, mais à les traduire en action dans vos rapports avec moi. Cependant je n'en suis pas moins touché de vous les entendre réitérer aujourd'hui, et je vous en remercie bien cordialement.

L'adresse que vous m'avez présentée est un véritable tableau déroulant à mes yeux tout un heureux passé rapidement écouté au milieu de vous. Elle embrasse la période de quarante années pendant lesquelles nous n'avons eu que des relations les plus agréables et les plus douces, grâce surtout à votre bon cœur. Aussi est-ce pour moi un gage que dans l'avenir ces rapports ne perdront rien de leur filial abandon, de leur aimable intimité. Comme une famille dont les membres sont tendrement unis, nous continuerons à travailler de concert au bien de tous et de chacun.

Vous appelez privilégiée la circonstance qui nous réunit en ce jour, et vous avez raison. C'est en effet un faveur que la divine Providence n'accorde pas à tous, de voir, de bénir et de remercier, comme il m'est donné de le faire en ce moment. Mais, après Dieu, ne vous suis-je pas un peu redevable de la longue carrière que j'ai parcourue ? Vous le savez, c'est du cœur que part la vie ; le bonheur ranime le vieillard et le conserve. Or quand le Divin Maître, par la voix de mon supérieur, m'a confié la direction de cette paroisse, vous m'avez reçu comme le représentant de Jésus-Christ ; vous m'avez dit : " Nous vous écouterons. " Fidèles à cette parole, vous vous êtes toujours montrés soumis, respectueux, pleins de déférence pour moi. N'est-ce pas là travailler activement à mon bonheur ? Vous m'avez honoré d'une entière confiance ; cette confiance je ne l'ai pas gagnée, vous me l'avez donnée avant que j'eusse rien fait pour la mériter, et depuis vous m'avez par des preuves manifestes donné l'assurance que le temps ne faisait que l'accroître. Quand même je ne l'aurais pas voulu, votre conduite si généreuse et si filiale me forçait d'être votre ami sincère, votre père dévoué. Vous m'avez rendu facile l'accomplissement de mes devoirs comme curé ; vos

bonnes dispositions m'ont fait porter avec joie le poids du jour. Et maintenant que mon âge pourrait peut-être réclamer de repos, vous savez me procurer tant de consolations que mon cœur ne s'aperçoit pas de la diminution de mes forces : bien plus, je sens qu'elles me permettent de vous consacrer mes derniers jours avec l'expérience d'une vie de soixante-et-quinze ans. Dois-je ajouter que si à raison du séjour relativement long que j'ai fait en cette paroisse, vous vous êtes attachés à moi comme curé, je n'en suis pas moins attaché à vous comme paroissiens. Et ces liens formés entre nous sont certainement des plus étroits. Au plus grand nombre d'entre vous, j'ai donné la vie spirituelle par le Saint Baptême : ceux-là ne sont-ils pas véritablement mes enfants, en Jésus-Christ. A tous j'ai distribué le pain de vie, la manne céleste, pendant quarante ans ; j'ai nourri leur intelligence et formé leur cœur par les saints enseignements de l'évangile ; toujours j'ai été au devant des pauvres prodiges qui revenaient blessés et mourants s'asseoir au foyer paternel, je leur ai redonné la robe de l'innocence, et la joie avec la paix du cœur. Tous me sont donc également chers ; et je l'accepte, le titre de père que vous m'avez donné, parce qu'il exprime bien les sentiments que j'ai pour vous, et je m'en glorifie parce que c'est un honneur d'avoir les tels fils.

Quelques-uns, de par le monde, ont dit que l'âme du vieillard est froide et égoïste. Ne les croyez pas. Ces hommes ont jeté dans la foule un regard superficiel ; ils y ont vu le vieillard privé de ceux auxquels il doit la vie, se comme une relique du temps passé, cherchant en vain des amis que la mort a mis sous les pieds ; ils l'ont cru étranger à la génération actuelle et ils ont dit : " Son âme doit être glacée ; qu'y a-t-il de commun entre elle et nous ? " Oh ! ils se trompent. Quand la tempête a renversé les appuis qu'on soutenait une vigne séculaire, celle-ci se penche et s'enlace en frémissant à l'arbuste qui l'avoiisine. Ainsi en est-il du vieillard. C'est un besoin pour lui de s'attacher à ceux qui l'entourent, en eux il retrouve ceux que la mort lui a ravie pour toujours ci-bas. Mais si ce vieillard est prêtre, s'il est pasteur, comment pourrait-il être indifférent envers ceux pour lesquels il a dépensé sa vie ? Y a-t-il pour lui sur la terre un bien plus précieux que son troupeau fidèle ? Or la vérité suprême l'a proclamé : " Là où est votre trésor, là aussi est votre cœur. " Mon trésor à moi, c'est, après Dieu, vous tous, mes bien aimés paroissiens.

Vous faites allusion aux missions que j'ai données autrefois chez les sauvages du Gol. Il est vrai que j'ai alors connu un peu la vie du missionnaire, mais ces quelques années de ma jeunesse n'ont été qu'une préparation à la récompense que Dieu me réservait dans la suite, en me donnant presque un demi-siècle de jour heureux à St. Léon. Merci, mes chers paroissiens de ce long bonheur ; merci surtout pour celui que vous me procurez aujourd'hui. Je vous l'avouerai, cette fête a pour moi cœur quelque chose de suave, elle est tout imprégnée d'un parfum qui embaumera mes années à venir. Et si l'on emporte au-delà de la vie des souvenirs qui nous sont chers, celui de cet anniversaire me suivra éternellement.

Il est une autre pensée que je voudrais taire, mais que je ne puis retenir. L'heure du départ pour cette autre fête qui n'aura pas de terme, va, pour moi, sonner bientôt peut-être. Au milieu de ces chants, de ces prières que vous offrez à Dieu aujourd'hui en reconnaissance des cinquante années de sacerdoce qu'il a daigné m'accorder, il me semble entendre une voix m'avertir que mon voyage touche à sa fin, que bientôt il me faudra paraître devant le souverain juge... Après avoir si longtemps porté la houlette du pasteur, répondant devant Dieu de chaque âme qui m'a été confiée, après avoir administré pendant cinquante ans, les biens de la Rédemption et en avoir fait la dispensation des centaines de milliers de fois, je crois que le Dieu trois fois saint dont j'ai été ministre, pourra me demander un compte bien grand. Puisque vous croyez me devoir quelque reconnaissance, j'ose vous prier de la porter sous forme de supplications devant le Dieu des miséricordes pour me le rendre propice au jour du jugement, et m'obtenir l'entrée du ciel. Là, j'attendrai tous mes paroissiens de St. Léon, pour y célébrer dans le sein de Dieu des noces d'or qui ne finiront jamais.

J'accepte avec beaucoup de reconnaissance la magnificence présente que vous m'offrez ; je le garderai comme un mémorial de cette fête. Je comprends le motif qui vous a guidés dans le choix de la chose que vous vous proposiez de m'offrir, et ce motif, je ne l'oublierai pas.

M. Georges Caron lut encore cette autre adresse magnifiquement enluminée.

Révérend monsieur Luc Aubry, Pte., Curé de St. Léon.

Révérend Monseigneur,

Les transports d'allégresse qui accueillent l'heureuse nouvelle de vos Nocés d'or, portés d'échos en échos, sont parvenus jusqu'au cloître Ursulin des Trois-Rivieres, et de ce sanctuaire béni, séjour de vos heureuses paroissiennes, se sont aussi élevés des Hymnes de louanges et d'actions de grâces.

Que de titres n'avez-vous pas à notre gratitude ? C'est votre main sacrée qui a versé sur nos fronts l'eau régénératrice, qui apportait avec elle à nos âmes la semence de la Foi, cette Foi, germe céleste, d'où devait sortir la belle fleur de la vocation religieuse, et le bonheur de notre vie. C'est Vous, Vénéral en Dieu, qui nous avez nourries pour la première fois du Pain des Anges. C'est vous, encore qui, comme un autre Moïse, nous avez conduites du désert du monde à la Terre Promise de la Religion, où coulent pour le

cœur le lait et le miel. Soyez donc béni pour tant de faveurs ! Que les accents de notre reconnaissance, mêlés aux chaleureuses félicitations que vous offrez en ce beau jour vos heureux paroissiens, réjouissent votre cœur de Pasteur et de Père ! Révérend monsieur, des voix plus éloquentes que les nôtres chantent en cette fête mémorable, vos œuvres de zèle et de dévouement ; elles bénissent à l'envi l'in-fatigable Pasteur dont les cheveux ont blanchi sous un travail aussi laborieux que constant, dans la culture soignée de la vigne du Seigneur, pendant un long demi-siècle.

Prêtre et l'asteur selon le cœur de Dieu, qu'elle belle et sublime récompense ne s'est-elle pas réservée !

I
Les saints anges, témoins de tes rudes labeurs, Dans des calices d'or, recueillent tes sueurs... Ah ! si de cinquante ans nous remonçons la chaîne, Ne te voyons nous pas au milieu de l'arène, Combattre vaillamment en chevalier sans peur ! La Beauce voit d'abord ta première ferveur ; Puis nous trouvons ton nom inscrit dans les annales, De St. François du Lac, de St. François de Salles. Objets de tes bontés, les farouches Indiens, Disent avec orgueil, qu'ils sont aussi des tiens.

II
L'Isle Verte t'a vu, Pasteur et Missionnaire. Elle admira ton zèle. Armé de ton Rosaire, Tu franchis la distance, affrontas le danger. Mais les Anges du Ciel savent te protéger ! Un jour, tu l'en souviens, les vagues en furie, Menacé d'engloutir l'équipage qui prie, La foudre à l'horizon roulant ses bruits confus, Augmentent la terreur des esprits éperdus, Toi seul ne trembles pas : en apôtre intrépide, Vers les bons Montagnais, un zèle ardent te guide. Qui te sauve, sinon les célestes gardiens, Désireux du bonheur de milliers de chrétiens.

III
Deux lustres sont passés. Une brillante étoile, Que la grâce dirige, à ton regard dévoile Un heureux avenir qui bénira ton nom ! Dans ses divins décrets, Dieu veut que St. Léon Soit le nouveau théâtre où s'exerce ton zèle ; On le verra grandir sous ta douce tutelle. Entends-tu ce concert ? Vive notre Pasteur ! Apôtres dévoués, partait l'initiateur Du doux Sauveur Jésus, dont il a la tendresse, La touchante bonté, la prudente sagesse. Ah ! béni soit le jour, le jour tant désiré, Où le pieux lévite à Dieu fut consacré ! Nous connaissons sa foi, sa prudence admirable, Son constant dévouement, son zèle infatigable. Quarante ans parmi nous ! Que de nombreux bienfaits, Nous furent prodigués, dans l'ombre et dans la paix ! En retour dans les cieux, ah ! quelle gloire immense, Ne réservez vous pas, ô Dieu plein de clémence, Au digne et bon pasteur, qu'on honore en ce jour, A qui nous voulons tous exprimer notre amour !

IV
Vos amis dévoués, ravis de satisfaction, Un doux besoin du cœur, en cet anniversaire, Accourant vous offrir leurs respects et leurs vœux, Répètent à l'envi : Soyez toujours heureux ! Et ces joyeux échos, venant au Monastère, Nous font redire en chœur, cette ardente prière : Vivez longtemps, soyez heureux !

En cette fête trois fois chère, Qu'il vous plaise, vénéré Père, Accepter nos modestes fleurs, Avec l'hommage de nos cœurs, Vos respectueuses et dévouées paroissiennes.

Sr. MARIE DE JÉSUS, Sr. ST. GEORGES, Monastère des Ursulines.

Les Trois-Rivieres, 2 février 1880.

Réponse :

Puisque vous avez bien voulu vous faire l'écho des Révérendes Sœurs Ursulines Marie de Jésus et St. Georges, veuillez être encore auprès de ces bonnes religieuses l'interprète des sentiments de haute considération que j'entretiens pour elles et les remercie des vœux qu'elles font pour mon bonheur et la prolongation de mes jours. En voyant le joli bouquet qu'elles me présentent par vos mains, je ne puis m'empêcher d'y trouver une certaine ressemblance avec la délicatesse de leurs âmes enfantines, pendant qu'elles étaient mes paroissiennes. Je suis de plus que St. Léon à la droite d'être fier d'avoir fourni un cloître ces saintes religieuses qui sont aujourd'hui les fleurs de leur monastère.

Les Rév. MM. suivants, ex-vicaires de St. Léon, s'avançant ensuite, présentèrent cette adresse, le plus ancien, le Rév. M. G. Béliveau, prenant la parole :

A MESSIRE LUC AUBRY, curé de St. Léon. Archevêque, conseiller diocésain.

Monsieur le Curé,

Qu'il soit permis à ceux qui ont travaillé sous votre sage direction à la vigne du Seigneur, à vos anciens vicaires, de venir à

leur tour vous exprimer leur bonheur d'avoir vu ce beau jour de votre cinquantième année de sacerdoce.

Comme tous les autres, nous bénissons Dieu d'avoir couronné votre front d'une aussi vigoureuse et aussi vénérable vieillesse ; de vous avoir réservé la joie de contempler en ce jour tous vos paroissiens, qui déploient un zèle si honorable, pour donner à cette fête toute la pompe que l'affection, et la reconnaissance peuvent leur inspirer ; et de voir tous ces prêtres accourus de toutes parts pour se réjouir des nombreuses années que la Divine Providence a accordées à l'amour de vos paroissiens, et à la gloire du clergé ; ainsi que de la touchante fête qu'elle vous a ménagée dans son amour.

C'est une belle récompense sur cette terre d'une vie toute remplie de bonnes œuvres, dévouée sans relâche au salut des âmes, et ornée de toutes les vertus qui sont l'ornement du sacerdoce.

Nous pouvons le proclamer, nous qui avons eu le privilège de vivre sous votre sage tutelle ; d'être initiés par vous à tous les devoirs de la vie pastorale.

Nous avons trouvé en vous un père plein d'affection, un conseiller aussi prudent qu'éclairé, un miroir de toutes les vertus du saint prêtre. Nous en avons conservé un souvenir inaltérable et une reconnaissance éternelle.

Aussi nous sommes heureux de saisir cette occasion de vous l'exprimer, et de vous en laisser un témoignage sensible. Puisse ce cadeau, d'une valeur beaucoup moindre que nos cœurs l'auraient voulu, vous être une preuve des sentiments de gratitude que vos bontés nous ont inspirés à tous.

Avant de terminer, permettez-nous, Monsieur le Curé, de vous souhaiter de longues années de vie après celle-ci : si nos vœux et nos prières sont écoutés, le ciel accordera cette joie à vos paroissiens, ainsi comme nombreux que vous comptez dans toutes parties de la paroisse, et en particulier aux signataires de cette adresse.

G. BÉLIVEAU, Pte, Jos. F. X. DESAULNIERS, PIERRE H. MARCHANT, Pte, H. ALEXANDRE, FERDINAND VERVILLE, Pte, J. O. LANDRY, Pte, J. B. H. BELLEMARE, Pte.

Réponse :

Messieurs,

Je suis heureux de vous voir aujourd'hui réunis en cette paroisse où vous avez débuté avec de grands succès dans l'exercice du Saint Ministère, et je ne doute pas que mes paroissiens se réjouissent aussi de votre présence au milieu d'eux, et de la part que vous prenez à cette fête. On se souvient à St. Léon, et l'on y jouit encore des fruits de vos travaux et des exemples de vertu que vous y avez donnés. Je profite de cette circonstance pour vous renouveler l'expression de ma reconnaissance qui vous est acquise pour toujours. En retour de vos bons souhaits, je prie le Seigneur de vous accorder non-seulement cinquante années de sacerdoce et vous donner ainsi le temps de déployer tout votre zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, mais aussi de vous rendre au centuple toutes les consolations que j'ai reçues de vous.

Avec plaisir j'accepte votre cadeau qui témoigne de votre générosité et qui me prouve une fois de plus l'affection que vous avez conservée pour votre ancien curé lequel est et sera toujours votre sincère ami.

Il était alors environ une heure de l'après-midi. Des tables avaient été dressées dans quatre pièces du presbytère et attendaient les nombreux convives, qui ne tardèrent pas à faire amplement honneur aux mets excellents dont elles étaient chargées.

Vers la fin du dîner, le Rév. M. Aubry se leva et remercia cordialement son éréque, ses confrères et les autres personnes qui avaient bien voulu venir fêter ses nocés d'or. Il était infiniment sensible à cette marque de bienveillance. Ce jour était l'un des plus beaux de sa vie, et il en garderait, pendant tout le reste de sa vie, un ineffable souvenir. Prenant ensuite le morceau qui couronnait un superbe gâteau, il le passa à son voisin de cure, le Rév. M. Boucher, qui est aussi rendu à sa cinquantième année de prêtrise M. le curé de la Rivière-du-Loup répondit par une spirituelle improvisation et profita de cet heureux incident pour inviter Mgr. l'Evêque des Trois-Rivieres et tous ses confrères à l'honneur de leur présence à ses prochaines nocés d'or. Sa Grandeur promit sur le champ d'y être et même d'y prêcher le sermon de circonstance. C'est donc une autre belle fête qui se prépare pour le mois de juin ou de juillet.

M. le grand-vicaire Ohs. Olivier Caron, au nom de ses confrères, présenta à l'heureux héros de la fête une autre adresse dont nous ne retrouvons pas non plus la copie parmi nos notes, ce que nous regrettons beaucoup. Quoique faite en un instant, *currente calamo*, cette adresse renfermait des pensées aussi belle qu'elles étaient bien rendues.

M. Houde, M. P., au nom des laïques, exprima le plaisir qu'il avait éprouvé en assistant à une pareille fête, qui parle éloquentement au cœur de tout ami de sa religion et de son pays.

Cinquante années de ministère sacerdotal aussi bien remplies que celles qui composaient la carrière du vénéré prêtre dont on fêtait les nocés d'or, étaient un long et efficace service rendu non-seulement à l'Eglise, mais aussi à la société civile ; car en moralisant le peuple, en lui apprenant à observer ses devoirs de chrétien, le prêtre lui apprenait en même temps à remplir ses devoirs de bon citoyen. Il déplorait

les efforts insensés de ceux qui travaillent à diminuer, voire à détruire l'influence des ministres de l'Évangile sur les peuples, influence bienfaisante qui est la sauvegarde de la société contre les dangers de la licence.

Après quelques paroles bien senties de M. Didace Tassé, neveu du Rév. M. Aubry, Monseigneur, reprenant l'idée touchée en passant par M. Honda, y donna les développements que ses fortes études des questions sociales et sa grande expérience des choses et des hommes, lui rendent si faciles.

L'après-midi était déjà assez avancée, il fallut se séparer.

La plupart des visiteurs prirent le convoi du soir pour s'en retourner; d'autres continuèrent d'être les hôtes de M. le curé jusqu'au lendemain.

Le révérend M. Luc Aubry est né à St. Laurent, diocèse de Montréal, le 19 novembre 1804. Fait prêtre en 1830, il fut d'abord vicaire à St. François de la Beauce jusqu'à l'automne de la même année, puis à St. François du Lac jusqu'en 1834.

En 1837, il passa à la cure de St. Paschal, et en 1840 il était transféré à celle de St. Léon, qu'il occupa depuis 40 ans. En 1854, il était nommé archi-prêtre et membre du conseil de l'évêque.

Deux de ses frères, le Rév. M. Clément Aubry et le Rév. M. Joseph Aubry, ont comme lui célébré leurs noces d'or. Son oncle le Rév. M. Aubry, avait aussi célébré les siennes.

Parmi les parents de M. le curé présents à son jubilé sacerdotal se trouvent quatre de ses neveux. Les Rév. MM. Stanislas, Maximilien et Alphonse Tassé, que je viens de nommer, et leur frère M. Didace Tassé, Notaire.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

vières, et Proc. Ev. de Trois-Rivières N. Larue, curé de St. Paulin; D. Comeau, curé de St. Ursule; J. Forcier, vic. de la Rivière-du-Loup; D. S. de Carufel, curé de St. Etienne; J. Boucher, curé de la Rivière du Loup; P. Cloutier, vic. de Maskinongé; A. Beauchamp, curé de St. Luc; Ed. Ling, sec. de l'Év. des Trois-Rivières; A. O. Savoie, curé St. Alexis.

Didace Tassé, notaire, Fr. H. Honda, M. P.; Ed. Caron, M. P. P.; G. Caron, ex-M. P.; Dr G. Fleury, etc.

Le curé, Messire P. Chs A. Winter, et les paroissiens de St. Jean Baptiste de l'Île Verte, ainsi que le Rév. M. P. Joseph Damas, curé de St. Elie et ses paroissiens avaient adressé par lettres au Rév. M. L. Aubry, ancien pasteur de ces deux paroisses alors confondues en une seule, leurs hommages respectueux, leurs cordiales félicitations et leurs souhaits de bonheur.

INFORMATIONS.

L'ouverture de la session à lieu aujourd'hui à Ottawa. Tous nos députés sont à leur poste.

L'Éclaircur vient de partir avec tout son personnel; il sera à peu près conservateur à Faverin. Le motif allégué, c'est la famille. Cela pouvait le dispenser de donner d'autres raisons.

Sa Grandeur Mgr. Fabre est de retour d'Europe après 10 mois d'absence.

Samedi a lieu la votation dans Montnancy. Le succès de l'Hon. Auger est assuré.

Les nouvelles d'Europe sont sans importance.

Le fameux pétroleux Cremieux vient de mourir à Paris.

NOUVELLES LOCALES.

Lundi dernier il y a eu sur la ligne des piles un accident qui pouvait devenir sérieux. Comme le train arrivait dans St Maurice, le chasse-neige a été jeté en dehors de la voie par un obstacle et précipité au bas d'un pont d'une vingtaine de pieds de hauteur.

La locomotive a failli être entraîné elle-même.

Naissance.

En cette cité, le 10 courant, la Dame de M. Jos. Lacroix, entrepreneur, un fils.

Décès.

A Ste. Anne de la Pêrade, à l'âge de soixante-sept ans, M. Félix Brunette, cultivateur. R. I. P.

L. F. T. BUISSON

A quitté son ancienne place d'affaires pour habiter le NOUVEAU MAGASIN qui se trouve en face de la Maison de Douane, coin des rues Notre-Dame et Alexandre, et près de l'église paroissiale.

A LOUER.

La maison de défunt I. CARON, sur le marché à foin au coin de la rue qui monte au grand marché. S'adresser à M. LOTINVILLE, Notaire, Trois-Rivières 2 Février 1880.

DESAULNIERS & DUPLESSIS, Avocats.

F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS à Yamachiche. Trois-Rivières. 2 Février 1880.

MAGNIFIQUES PROPRIÉTÉS A VENDRE.

"MOULINS SINOENNES"

10. Le magnifique moulin à farine connu sous le nom de "MOULIN DU SUD-OUEST" sur la rivière Nicolet dans la paroisse du même nom. Cet établissement est situé au centre de quatre grandes parcelles, possédées par les plus beaux pouvoirs d'eau de la Province.

20. Les superbes moulins à farine et à scie situés sur la branche Nord-Est de la rivière Nicolet, dans la paroisse de Ste. Monique, avec au-delà de trente arpents de terre en culture.

30. Une autre propriété, située à 8 arpents de l'église contenant 93 arpents en superficie. Le site est très avantageux et pour le commerce et pour la culture.

40. Une autre propriété, située à 8 arpents de l'église de l'Immaculée-Conception des Trois-Rivières; A. Lepuis, curé de Ste. Anne de la Pêrade; L. Sév. Rheault, curé des Trois-Rivières.

50. Une autre propriété, située à 8 arpents de l'église de l'Immaculée-Conception des Trois-Rivières; A. Lepuis, curé de Ste. Anne de la Pêrade; L. Sév. Rheault, curé des Trois-Rivières.

60. Une autre propriété, située à 8 arpents de l'église de l'Immaculée-Conception des Trois-Rivières; A. Lepuis, curé de Ste. Anne de la Pêrade; L. Sév. Rheault, curé des Trois-Rivières.

70. Une autre propriété, située à 8 arpents de l'église de l'Immaculée-Conception des Trois-Rivières; A. Lepuis, curé de Ste. Anne de la Pêrade; L. Sév. Rheault, curé des Trois-Rivières.

80. Une autre propriété, située à 8 arpents de l'église de l'Immaculée-Conception des Trois-Rivières; A. Lepuis, curé de Ste. Anne de la Pêrade; L. Sév. Rheault, curé des Trois-Rivières.

90. Une autre propriété, située à 8 arpents de l'église de l'Immaculée-Conception des Trois-Rivières; A. Lepuis, curé de Ste. Anne de la Pêrade; L. Sév. Rheault, curé des Trois-Rivières.

Table with multiple columns listing various items and their prices, including flour, sugar, and other goods.

Table with multiple columns listing various items and their prices, including different types of flour and other products.

A tous les postes ou pas moins de cinquante hommes en garnison, le bœuf doit être livré vivant, animal par animal, suivant les besoins, pour être tué par la police, la tète, les pieds, et la peau sera remis au fournisseur.

Des échantillons de tous les articles acceptés seront distribués aux différents postes, et le paiement des comptes sera fait sur réception, à Ottawa, de certificats des officiers commandants, attestant que les articles mentionnés ont été dûment livrés, en quantité et en qualité.

Aucun compte ne sera payé au fournisseur, tandis que les provisions seront en passage au lieu où elles doivent être livrées.

Le Département se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités de chacun des articles, sans augmentation de prix, pourvu qu'avis en soit donné au fournisseur avant le 1er Juin prochain.

La livraison d'un quart des provisions pour les Forts MacLeod, Walsh, Montgane de Bois et au Quartier Général, ne devra pas être faite plus tard que le 1er Juillet, et les trois autres quarts ne devront pas être livrés après le 15 Août.

Les provisions pour Battleford et le Fort Saskatchewan ne pourront pas être livrées après le 1er Juillet. Les provisions pour le Quartier-Général devront être livrées à tels lieux qui seront fixés par le Département n'excédant pas 121 milles Ouest ou Nord de Fort Ellice.

Tous droits de douanes exigibles sur les provisions ci-dessus seront payés par le fournisseur.

On peut se procurer des formulaires de soumission imprimés en adressant au sousigné.

Les soumissions devront être accompagnées d'échantillons.

Les soumissions peuvent être faites pour tous ou partie des sus-dits articles.

Le plus bas ou aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

Aucun paiement ne sera fait aux journaux pour l'insertion de cet avis s'ils n'ont préalablement obtenu l'autorisation de la publication.

J. S. DENIS, Député Ministre de l'Intérieur.

FRED. WHITE, Greffier en chef, Ottawa, 6 février 1880.

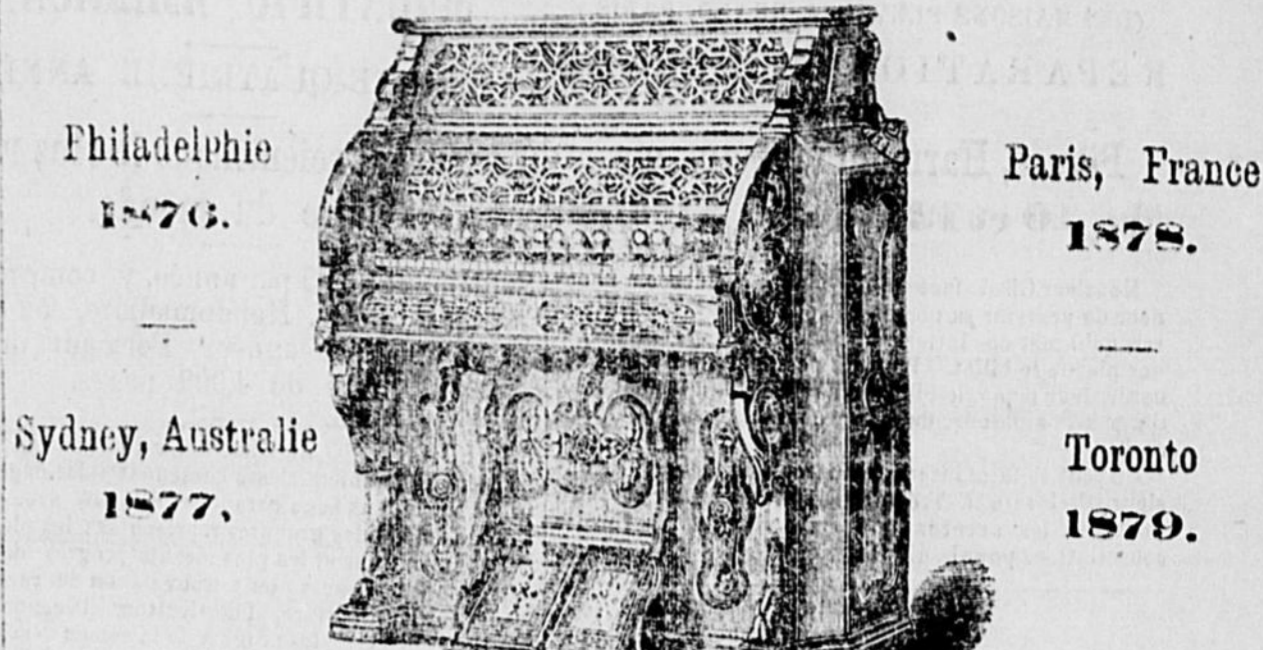
ALFRED LACROIX, Sculpteur et tailleur de Pierre

No. 208 Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un atelier pour tout genre de sculpture sur pierre, marbre, granit et pierre grise pour mausolées, pierres funéraires, manteaux de cheminées, garnitures pour maisons, etc., etc.

Toute commande sera exécutée avec soin et à très bas prix. ALFRED LACROIX, Sculpteur et Tailleur. Trois-Rivières 18 Décembre 1879.

DOMINION ORGAN CO., BOWMANVILLE, ONT.



Philadelphie 1876. Paris, France 1878. Sydney, Australie 1877. Toronto 1879.

Les Orgues de la Palisance ont remporté les premiers prix partout où elles ont été exhibées. Instruments pour Salons et Églises. Les personnes qui ont l'intention d'acheter ainsi que les artistes et les amateurs sont spécialement invités à examiner ces instruments.

Garanties pour 5 Ans. Prix réduits. PRIX DE \$50 A \$1200. OFFRES AVANTAGEUSES POUR QUELQUE TEMPS SEULEMENT. Pour introduire ces instruments dans le District des Trois-Rivières, nous les vendrons moyennant une partie comptant et le balai ce payable \$10 par mois. HÂTEZ-VOUS EN PROFITER.

L. E. N. PRATTE, Agent Général pour la Province de Québec. Entrepôt Général pour la Province, No. 250, Rue Notre-Dame, Chez A. J. Boucher. SUCCURSALE : No. 3 RUE DU PLATON

MONTREAL. TROIS-RIVIERES.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

P. V. AYOTTE, PHOTOGRAPHE.

163 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

M. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe.

25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal. Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier. Un ouvrier habile et expérimenté est attaché à l'établissement. N. B. — M. Ayotte continuera comme par le passé à prendre des photographies de toute grandeur et aux prix les plus réduits.

Fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN.

TRUDEL & LACOURSIERE NO. 48 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES.

Tout en remerciant sa nombreuse clientèle et le public en général, M. Olivier Trudel a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'ouvrir en société avec M. F. X. O. Lacoursière, poste voisine de sa librairie, un magasin d'Épicerie de premier choix.

Il aura toujours en mains un assortiment des plus complets, consistant en :

Farine, Morue, Riz, Phé, Melasses, Lard, Harings, Barley, Café, Sirops, Saïndoux, Saïmons, Vernicelle, Chocolat, Sucres, Jambons, Homards, Macaroni, etc., Miel, etc. Saucissons, Huîtres, etc.

VINS ET LIQUEURS. Champagne, Bénédicte, Brandy, Bière Dawes, Claret, Chartreuse, Gin, Anglaise, Sherry, Anisette, Old Tom, Porter Dawes, Port, Kirsch, Whiskey, Anglais, Quinine, etc. Curacao, etc. Rye, etc., Clire, etc., etc.

TABAC, CIGARES. MM. Trudel et Lacoursière prendront en échange les produits agricoles aux meilleurs prix du marché. Vous êtes respectueusement priés de faire une visite à ce nouveau magasin.

CHÉMIN DE FER DU GOUVERNEMENT DIVISION OUEST. Chemin de Fer Q. M. O. & O. LA ROUTE LA PLUS COURTE ET LA PLUS DIRECTE POUR OTTAWA.

Le 12 et après LUNDI, le 12 JANVIER, les Trains laisseront la Gare d'Hochelega, comme suit :

Train Express pour Hull, à 9.30 et 4.30. Arrive à Hull à 2.00 P.M. et 9.00. Aylmer à 2.35 P.M. et 9.35.

Train Express d'Aylmer, à 8.15 et 3.35. Arrive à Hochelega, à 1.50 P.M. et 8.50. Train pour St. Jérôme à 5.00 P.M. Train pour St. Jérôme, à 7.00 A.M.

Les Trains quitteront la Station du Mile-End dix minutes plus tard. Des Chars Palais font partie de chaque convoi. Bureau Général : 13, Carré de la Place d'Armes. STARNES, LEVE & ALDEN, Agents de Billets. Bureaux—262 Rue St. Jacques et 158, Rue Notre-Dame. C. A. SCOTT, Surintendant-Général de la Division Ouest. C. A. STARK, Agent pour le Fret et les Passagers.

Notice is hereby given that the undersigned will make application at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for the passing of an act to authorise him to levy tolls upon a bridge over the Batican river, belonging to him, in the parish of Saint Stanislas de Batican, in the county of Champlain, in the district of Three-Rivers, near the saw mills belonging to the undersigned, in the said parish.

That the rate of tolls intended to ask for passing over the said bridge, will be as follows :

For every person on foot..... \$0 01 For every two wheeled or winter vehicle drawn by one horse or ox..... 0 06 For every additional horse or ox..... 0 04 For every four wheeled vehicle drawn by one horse or ox..... 0 08 For every additional horse or ox..... 0 04 For every horse or other animal and rider..... 0 05 For every horse, mule, or cow or other head of cattle..... 0 02 For every sheep, calf or pig..... 0 01

That the length of the said arch is eighty seven feet long, and leaves a sufficient space for the floating of timber or saw-logs down the river Batican. That the said river is not navigable at that point, and that there is no drawbridge on the said bridge.

E. J. PRICE. By BLANCHET & PENTLAND, His attorneys. Quebec, 11th December, 1879.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 31, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU : — De 9 heures A. M. à 6 heures P. M. 26 janvier 1880.

AVIS.

Le soussigné donne avis par les présentes qu'il fera application à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec pour la passation d'un acte d'autorisation à prêter des taux de péage sur un pont lui appartenant, sur la rivière Batican, situé dans la paroisse de St. Stanislas de Batican dans le comté de Champlain dans le district des Trois-Rivières, près des moulins à scie appartenant au soussigné. Que les taux de péage qu'il se propose de demander pour passer sur le dit pont sont comme suit :

Pour un piéton..... \$0.01 cts. Pour chaque voiture à deux roues ou voiture d'hiver tiré par un seul cheval ou bœuf... 0.06 " Pour chaque cheval ou bœuf additionnel... 0.04 " Pour toute voiture à quatre roues tirée par un seul cheval ou bœuf... 0.08 " Pour chaque cheval ou bœuf additionnel... 0.04 " Pour tout cheval ou bête et conducteur... 0.05 " Pour chaque cheval, mulet ou vache et tête de gros bétail..... 0.02 " Pour chaque mouton, veau, cochon..... 0.01 "

Que la hauteur de l'arche du dit pont est de quinze pieds au-dessus des hautes eaux et que le dit arche a quatre vingt sept pieds de long et laisse un espace suffisant pour le passage du bois et des billots flottants sur la dite rivière.

Que la dite rivière n'est pas navigable à l'endroit ou est situé le dit pont et qu'il n'y a pas de pont-levis sur le dit pont.

Quebed, 10 Novembre 1879. E. J. PRICE. Par BLANCHET & PENTLAND, Les Procureurs.

NOTICE.

Notice is hereby given that the undersigned will make application at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for the passing of an act to authorise him to levy tolls upon a bridge over the Batican river, belonging to him, in the parish of Saint Stanislas de Batican, in the county of Champlain, in the district of Three-Rivers, near the saw mills belonging to the undersigned, in the said parish.

That the rate of tolls intended to ask for passing over the said bridge, will be as follows :

For every person on foot..... \$0 01 For every two wheeled or winter vehicle drawn by one horse or ox..... 0 06 For every additional horse or ox..... 0 04 For every four wheeled vehicle drawn by one horse or ox..... 0 08 For every additional horse or ox..... 0 04 For every horse or other animal and rider..... 0 05 For every horse, mule, or cow or other head of cattle..... 0 02 For every sheep, calf or pig..... 0 01

That the length of the said arch is eighty seven feet long, and leaves a sufficient space for the floating of timber or saw-logs down the river Batican. That the said river is not navigable at that point, and that there is no drawbridge on the said bridge.

E. J. PRICE. By BLANCHET & PENTLAND, His attorneys. Quebec, 11th December, 1879.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 31, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU : — De 9 heures A. M. à 6 heures P. M. 26 janvier 1880.

